DREAL Pays de la Loire

Mission énergie et changement climatique

nov 2014

L'éolien et le photovoltaïque en Pays de la Loire

Lettre trimestrielle n°14

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.
Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 30/09/2014

	Éolien terrestre							Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 01/01/2014	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 01/01/2014
	En cours d'instruction		Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau HTA					
	source DDT(M)		*source DDT(M)*		*source ERDF et SOeS*		*source ERDF*	*source ERDF*		*Estimations DREAL*
	nb	MW	nb	MW	nb	MW	GWh (1)	nb	MW	GWh
44	5	64,6	38	389,2	20	194,3	284,3	10 533	83	60
49	5	69,6	12	129,1	8	80,6	119,3	7 581	79	59
53	0	0	16	172	9	77,8	117,1	3 368	28	20
72	2	20	4	40,2	1	10,8	ss	5 041	41	27
85	5	59,4	23	251,3	21	183,5	258,5	11 343	108	82
Région	**17**	**213,6**	**93**	**981,7**	**59**	**547,0**	**779,2** + Sarthe	**37 866**	**339,1**	**248,2**

ss : secret statistique

Ce que représentent ces productions par rapport à la consommation

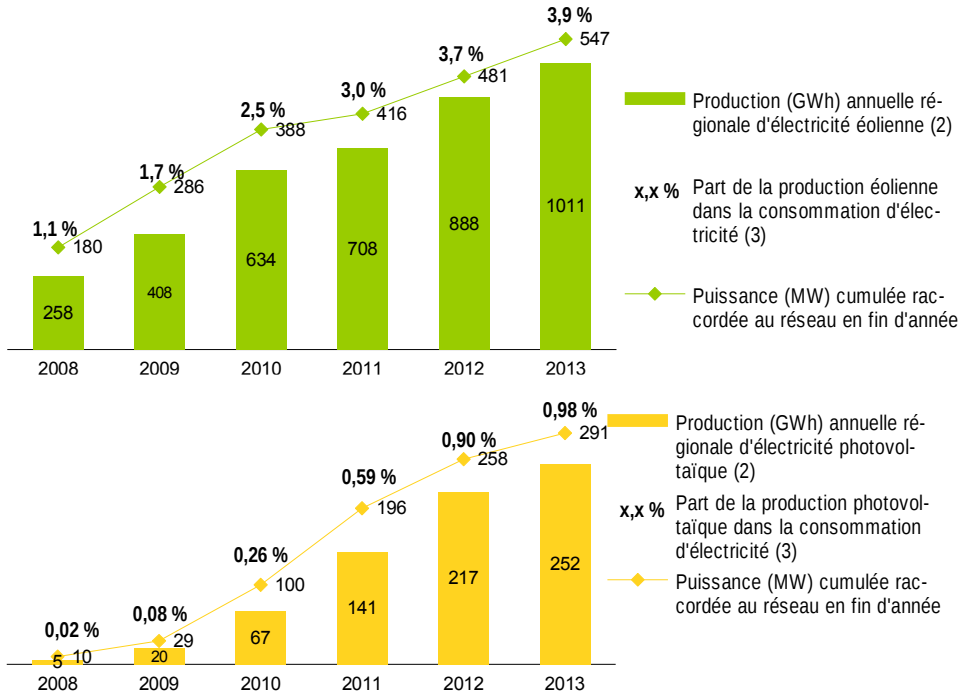

1 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)

2 2008, 2009, 2010 : source SOeS ; 2011, 2012, 2013 : estimation DREAL pour le PV, ERDF pour l'éolien

3 Accédez aux consommations régionales et départementales d'électricité sur le site internet de la DREAL

OBSERVATION ET STATISTIQUES
Collection N° 297

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Éolien

Éolien en mer : les nouvelles des parcs

Parc de « Saint-Nazaire » : les dossiers de demande d'autorisation des maîtres d'ouvrages « Éolien Maritime France » et de RTE ont été déposés auprès du préfet de la Loire-Atlantique le 23 octobre 2014, pour instruction.

Toutes les informations relatives à l'instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le site de la préfecture de la Loire-Atlantique, celles relatives au débat public sur le site de la Commission particulière du débat public et celles relatives au projet sur le site du maître d'ouvrage. La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 480 MW, est prévue à l'horizon 2018-2020.

Parc des « îles d'Yeu et de Noirmoutier » : la ministre en charge de l'énergie a annoncé le 7 mai 2014 le lauréat : « Les éoliennes en mer de Vendée », société constituée de GDF Suez, EDP Renewables (énergéticien portugais) et NEOEN Marine (producteur français d'énergies renouvelables), associé au fabriquant de turbines AREVA.

Une instance de concertation et de suivi se met en place pour ce projet, avec une 1ère réunion plénière le 12 novembre 2014. La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 496 MW, est prévue à l'horizon 2021-2023.

OCEAGEN : participer au développement de l'éolien flottant à moindre coût

Dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA), un projet a été sélectionné pour tester la fiabilité et les performances de l'éolien flottant et sera installé sur le site du SEMREV, au large du Croisic (44).

Lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt piloté par l'ADEME

Visite du parc éolien de Bourgneuf-en-Retz (44) par le président de l'assemblée nationale

À l'initiative de Monique Rabin, député du Pays-de-Retz, VALOREM a accueilli, le lundi 22 septembre 2014, le président de l'assemblée nationale, M. Claude Bartolone, sur son parc éolien de Bourgneuf-en-Retz.

http://www.valorem-energie.com/assets/files/presse/20141002_claude_bartolone_visite_le_parc_eolien_de_bourgneuf-en-Retz.pdf

Le deuxième trimestre 2014 confirme la montée en puissance des énergies éolienne et photovoltaïque

Fin juin 2014, le parc éolien français atteint une puissance installée de 8 592 MW (pour 8291 en mars 2014). Au premier semestre 2014, la production éolienne affiche une progression de 19 % par rapport au premier semestre 2013 et représente 3,8 % de la consommation électrique nationale sur la période.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-deuxieme-trimestre-2014,40735.html

Focus sur la production éolienne nationale lors de la journée du 21 octobre 2014

Lors de cette journée, la production éolienne nationale a atteint, à 16h45, un pic à 6585 MW de production instantanée, représentant 11 % du mix électrique français.

http://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-mix-energetique

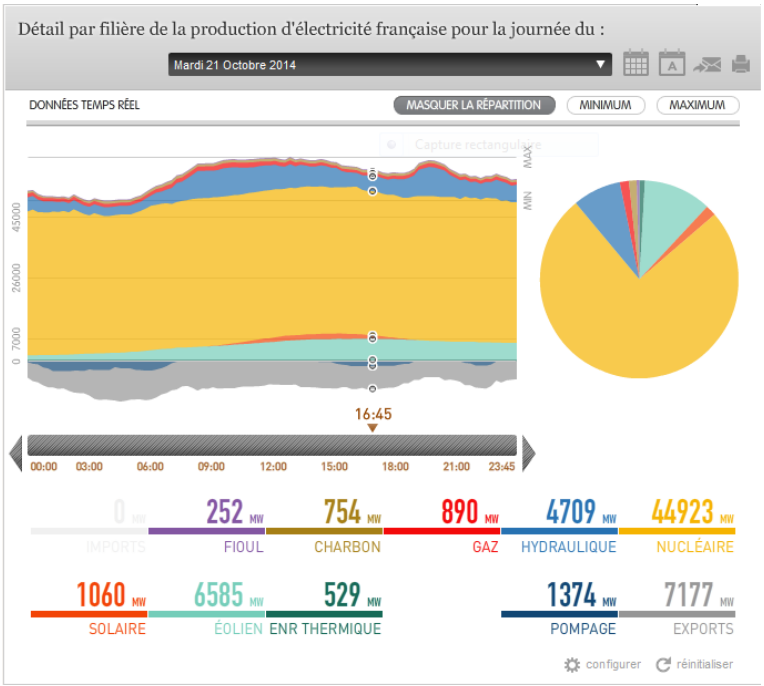

Solaire photovoltaïque

ATLANSUN

ATLANSUN, l'association de représentation de la filière solaire régionale (photovoltaïque et thermique), a été créée le 6 juillet 2012. L'objectif poursuivi par cette association est d'améliorer la compétitivité et la performance des entreprises et des acteurs qui la composent (50 acteurs régionaux représentant l'ensemble de la chaîne de valeur du solaire).

Pour faire des Pays de la Loire une région leader en matière d'énergie solaire, l'association contribue au développement technologique, commercial et humain des acteurs économiques régionaux, en particulier des PME, au travers d'outils et de services communs. Elle suscite de nouvelles implantations et favorise la création d'entreprises, d'emplois et de compétences, contribuant ainsi à la création de richesses et d'activités à haute valeur ajoutée pour la région.

Contact : Simon Ducasse, délégué général d'ATLANSUN
Tél. : +33 (0) 2 40 48 39 24
Port. : +33 (0) 6 82 07 78 38
simon@atlansun.fr

Site Internet : http://atlansun.fr/

Les panneaux photovoltaïques concernés par le décret d'application de la DEEE

Depuis le 23 août 2014, les producteurs de déchets photovoltaïques établis en France doivent assumer la gestion de la fin de vie des panneaux. Le décret d'application de la directive européenne 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est paru au journal officiel le 22 août 2014 et marque en effet l'entrée en vigueur de l'obligation légale de collecte séparée et de traitement des panneaux solaires usagés, quelle que soit la date à laquelle ils ont été mis sur le marché. Les producteurs de déchets photovoltaïques sont définis comme étant fabricants, vendeurs, distributeurs ou importateurs de panneaux photovoltaïques. Ils doivent reprendre gratuitement les panneaux vendus, mais aussi financer la collecte et le traitement des futurs déchets au prorata de leurs ventes actuelles, soit par adhésion à un éco-organisme agréé organisateur d'un système collectif comme PV Cycle, soit par la mise en place d'un système de collecte individuel.

Articles découlant du décret dans le code de l'environnement

Zoom : centrale solaire photovoltaïque de Fillé-sur-Sarthe (72)

La centrale solaire photovoltaïque de Fillé-sur-Sarthe, d'une puissance de 4,495 MWc, vient d'être raccordée au réseau (lauréate de l'appel d'offres national organisé en 2011 pour les installations de puissance supérieure à 250 kWc ; cf. lettre trimestrielle n°7 – octobre 2012). Cette réalisation permet de valoriser le site d'une ancienne gravière.

La production estimée permettra de couvrir la consommation électrique de 1900 foyers (sur la base moyenne de 2700 kWh/foyer/an pour les usages spécifiques de l'électricité ; source : CEREN et REMODECE 2008).

Pour en savoir plus, voir le reportage sur le site régional de France 3 :

Energie solaire : première centrale géante en Sarthe.

Willy Colin France 3 Maine

Zoom : centrale solaire photovoltaïque de Gétigné (44)

La centrale solaire photovoltaïque de Gétigné, d'une puissance de 3,7 MWc, vient d'être mise en service (hors procédure d'appel d'offres). Cette réalisation permet de valoriser le site de l'ancienne usine de traitement de minerai d'uranium de l'Ecarpière, délaissé depuis 1991.

La production estimée permettra de couvrir la consommation électrique de 1400 foyers (sur la base moyenne de 2700 kWh/foyer/an pour les usages spécifiques de l'électricité ; source : CEREN et REMODECE 2008).

De l'uranium au solaire à Gétigné (44)

Julien Bertron DREAL Pays de la Loire

À savoir aussi

Le Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des ENergies Renouvelables électriques (S3REnR)

Le S3REnR, institué par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », définit les ouvrages (lignes et postes électriques) à créer ou à renforcer pour atteindre les objectifs fixés par le SRCAE à l'horizon 2020 en matière d'énergies renouvelables électriques. Son approbation par le préfet de région est prévue au printemps 2015, après une phase de consultation menée par RTE et une phase de mise à disposition du public, qui doit intervenir à la fin du 1er trimestre 2015.

Actuellement, le premier producteur arrivant dans une zone doit payer seul la totalité du développement du réseau nécessaire. Demain, le S3REnR permettra :

- d'obtenir une vision à moyen terme des projets d'énergies renouvelables électriques à raccorder ;
- de déterminer les capacités d'accueil (actuelles et nouvelles à créer) sur les réseaux de la production d'électricité renouvelable ;
- de mutualiser entre les producteurs d'électricité d'origine renouvelable le coût des ouvrages à créer sur l'ensemble de la région administrative, à l'aide d'une quote-part régionale.

Pour les Pays de la Loire, la valeur de la quote-part présente dans le projet soumis à consultation se situe parmi les valeurs les plus basses des S3EnR déjà approuvés dans les autres régions.

5e rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Fin octobre 2014, le GIEC a adopté son 5e rapport de synthèse. Celui-ci porte un message clair : le changement climatique, causé par l'activité humaine, est incontestable. Ses premiers impacts sont ressentis partout dans le monde, et le chemin actuel conduirait à une hausse des températures bien au-delà des 2°C jugés acceptables.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/5e-rapport-du-Groupe-d-experts.html

Panorama énergies-climat 2014

Le rapport « Panorama énergies-climat » rassemble un ensemble de fiches thématiques sur les grands enjeux de la transition énergétique. Il fournit des clés de lecture pour comprendre les politiques mises en place pour lutter contre le changement climatique, maîtriser la demande en énergie, garantir la sécurité d'approvisionnement ou combattre la précarité énergétique, en les replaçant dans leur contexte européen et international.

Il comporte des éléments pour comprendre les mécanismes sous-jacents, comme les réseaux d'infrastructures, la formation des prix de l'énergie ou les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables. Filière par filière, sont aussi présentées des analyses factuelles rassemblant données de marché, principaux faits marquants de l'année écoulée, cadre réglementaire et ses éventuelles évolutions.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Panorama-energies-climat-2014,41247.html

Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte

L'Assemblée nationale a adopté mardi 14 octobre 2014, en première lecture, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte par 314 voix pour et 219 voix contre. Le texte sera prochainement examiné par le Sénat.

Retrouvez toutes les informations relatives au projet de loi sur le site Internet du MEDDE :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html

La DREAL remercie RTE Ouest, ERDF Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : Olivier Giacobi
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Mission énergie et changement climatique

5 rue Françoise Giroud - CS16326
44263 Nantes cedex 2
Tél. 02 72 74 74 40

Directeur de publication : Philippe VIROULAUD

ISSN : 2109-0025